



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2024

Convoqué le 21 novembre 2024, le conseil municipal de MONTREGARD s'est réuni en séance publique en mairie, le jeudi 28 novembre 2024 à 19h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, TERRIER Blandine, MONGEVILLE Christophe, CROUZET Marc, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

Pouvoir : SAMUEL Béatrice à TERRIER Blandine
MENIS Alexandre à JURY Gilles
GUERIN Nathalie à MOULIN Martine

SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mr MOULIN Emmanuel comme secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 25 octobre 2024 (décision unanime)

MODIFICATION STATUTS HAUT PAYS DU VELAY communauté

Monsieur le Maire explique que l'impact du projet de loi proposé par le 1^{er} Ministre sur l'assouplissement des transferts eau et assainissement a fait évoluer le schéma de transfert à HPVc
Il est nécessaire d'abroger la délibération N° 32_2024 du 27/09/2024.
Le transfert au 1/01/2025 ne concernera que l'assainissement et les eaux pluviales urbaines.
Monsieur le Maire présente donc les nouveaux statuts de HPVc.

Après discussion, le Conseil Municipal valide ces nouveaux statuts : 1 Abstention et 12 Votes pour, Martine MOULIN étant arrivée après ce point.

EXTENSION DES COMPETENCES DU SYNDICAT DES EAUX DE MONTREGARD + TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ET MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire explique que, suite au projet d'assouplissement sur le transfert des compétences eaux et assainissement/eaux pluviales, seules ces dernières compétences seront transférées à HPVc.

Il est proposé de transférer la compétence Eau Potable au Syndicat des Eaux de Montregard (SEM). Pour cela, le SEM doit modifier ces statuts et prendre la compétence « distribution » en plus de celle « production ». De plus son périmètre d'intervention est élargi à la commune de Saint Bonnet Le Froid. Enfin, il est proposé qu'en prévision de l'harmonisation des tarifs de l'eau, deux niveaux différents de tarifs seront appliqués : un pour les communes pourvues d'une eau traitée par la station de la Collange et un pour la commune de St Bonnet le Froid alimentée exclusivement par de l'eau de source non traitée.

Monsieur le Maire propose d' :

- Approuver le transfert de compétence distribution d'eau potable au SEM au 01/01/2025 ;
- Approuver l'extension du périmètre du SEM à la commune de St Bonnet Le Froid ;
- Approuver les nouveaux statuts du SEM.

Frédéric ROMEAS fait remarquer une incohérence sur les heures déclarées en régie par la commune de St Bonnet le Froid entre les heures concernant les services techniques et ceux administratifs. Il est répondu qu'il y a certainement une confusion entre la production et la distribution.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : 1 Abstention, 14 votes Pour.

TRANSFERT DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation de transfert des compétences « eaux et assainissement » aux EPCI au plus tard le 01/01/2026. Par délibération du 08 juin 2023, le Conseil Communautaire de Haut Pays du Velay communauté a approuvé cette prise de compétence au 01/01/2025 et par délibération du 04 novembre 2024 en a défini les modalités suivantes :

- Assainissement des eaux usées (collectif) ; l'assainissement non collectif étant déjà une compétence communautaire ;
- Gestion des eaux pluviales urbaines :
 - Périmètre géographique d'intervention : aires urbaines où il existe une canalisation collectant tout ou partie des eaux pluviales provenant du domaine privé
 - Bacs de décantation et partie publique des branchements des grilles et avaloirs
 - Bassins de rétention

Par délibération du 04 novembre 2024, Haut Pays du Velay communauté a également approuvé la modification statutaire relative à la prise des compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines.

Jean-Paul Bancel demande si le service SPANC sera effectif dès le 01 janvier. Il est répondu qu'une partie du personnel du SELL sur ce service est transféré à la SPL et que des embauches sont en cours. Le service SPANC sera bien actif au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette prise de compétences.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : Pour : 14

Abstention : 1

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET EAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires supplémentaires afin de procéder à l'enregistrement des échéances remboursables d'un emprunt suite aux travaux de création et de sécurisation du réseau AEP – secteurs de la Collange et du Petit Basset.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6071 : Compteurs	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	700.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal valide cette demande : unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires supplémentaires afin de procéder à l'enregistrement des travaux réalisés dans le cadre du raccordement des eaux usées d'une nouvelle habitation rue de Cornille.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2150 : Autres	0.00 €	2 460.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 460.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	2 460.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 460.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 460.00 €	2 460.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

ATTRIBUTION CHEQUES CADEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu des fêtes de fin d'année, la collectivité souhaite attribuer des chèques cadeaux aux agents de la collectivité. Monsieur le Maire propose d'attribuer des chèques cadeaux BIMPLI CADO d'une valeur de 193 € par agent présents toute l'année et de 30 € à l'agent en contrat à durée déterminée.

Le Conseil Municipal valide cette demande : unanimité.

ADHESION AU CONTRAT DE PREVOYANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance signée par le CDG 43 avec le groupement VYV – MNT à compter du 1^{er} janvier 2025.

La participation sera fixée à 100 % du montant de la cotisation par agent. Des frais de gestion annuels de 5 €/an et par agent permanent seront payés par la collectivité.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la participation financière de la collectivité pour ses propres agents soit fixée à 100 % du montant de la cotisation par mois et par agent titulaire et contractuel travaillant à temps complet et non complet et inscrit au tableau des effectifs. La date d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2025, date d'adhésion au contrat conventionné par le CDG 43.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

ADHESION AU SICCDE

Monsieur le Maire expose que le SICCDE – Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants – a sollicité la commune pour l'adhésion de 3 communes supplémentaires :

- St Régis du Coin, Jonzieux et Romain les Atheux

Après examen des délibérations et rapports d'incidences transmis par ces trois communes respectives, Monsieur le Maire demande de se prononcer sur leurs adhésions.

Frédéric ROMEAS demande pourquoi il y a lieu de délibérer. Il est répondu qu'il y a obligation que toutes les communes adhérentes donnent leur avis sur chaque nouvelle demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal :

1. Il a lieu de vendre l'ancienne remorque porte-engin in opérationnelle et remplacée par une nouvelle.
2. La commune a enfin reçu la nouvelle carte grise du Citroën Berlingo. Celui-ci va pouvoir être vendu.
3. Pour remplacer un des agents techniques dans ces missions de déneigement, la commune va signer une convention avec un entrepreneur local pour des heures de déneigement avec utilisation du matériel de la commune.
4. Le bulletin municipal est en cours de rédaction. La distribution est prévue mi-janvier 2025.
5. Mr le Maire fait un point sur la 1^{ère} réunion du 1/3 lieu du 15/11/2024 et annonce qu'une prochaine réunion aura lieu le 07 janvier afin de préparer une future réunion publique de présentation du projet qui se tiendra début février 2025.
6. Rappel sur la prochaine distribution des colis de Noël aux aînés.
7. Validation du programme de voiries 2025 afin de solliciter des subventions d'Etat.
8. Point sur la deuxième tranche de travaux de requalification du centre-bourg. Demande de devis complémentaires pour la reprise de certains réseaux.
9. Date du prochain conseil municipal fixé au 20/12/2025.
10. Point sur les crues du 17 octobre 2024. Demande des devis en cours pour solliciter des subventions.
11. Retour sur la journée Européenne des déchets qui a eu lieu le 19 novembre dernier. Stand du SICTOM avec présentation du compostage individuel et informations sur le tri.

Le Maire,

Gilles JURY

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the end.

Le Secrétaire de Séance,

Emmanuel MOULIN

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'E' and 'M' followed by a long horizontal stroke.